

# CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR DE SOCCER LÉVIS-EST

Le code de vie a pour objectif d'assurer la sécurité de chaque enfant et que celui-ci se développe de façon harmonieuse et sans mésentente. Ces règles s'adressent à tous ; aux parents, aux enfants et aux membres du personnel en relation avec le programme du Camp de jour de soccer Lévis-Est.

## RESPECT DE SOI

1. Je respecte le code vestimentaire qui est adapté aux activités proposées par le camp.
2. J'accepte de porter les équipements de protections qui sont obligatoires pour des mesures de sécurité lorsque demandé. Par exemple : la veste de flottaison, les protège-tibias.
3. Je dois, en tout temps, apporter aux moins deux collations par jours ainsi qu'un repas froid. Tous les aliments consommés ne doivent pas contenir des traces de noix ou d'arachides. J'accepte aussi le fait que le partage est interdit, sauf sous avis contraire.

## RESPECT DES AUTRES

1. Tous mes gestes et mes paroles doivent être réalisés dans la politesse ainsi que dans le respect des autres, quelle que soit la situation.
2. Le respect des consignes et le bon fonctionnement des activités auxquels je participe sont ma priorité.
3. Le matériel, qu'il m'appartienne ou non, doit être traité dans le respect et avec attention.
4. Je m'engage à participer à toutes les activités du camp de jour avec une attitude positive et agréable.
5. L'attitude que je tiens lors des différentes activités doit être irréprochable et constructive, tant dans la victoire que dans la défaite. Gagner humblement et perdre dignement, jouer avec honneur.
6. Je lie la promesse de toujours demeurer près et en présence du responsable de mon groupe, de ne jamais perdre de vue ou de s'éloigner sans consentement de mon moniteur ou de ma monitrice.

## Conséquences en cas de manquement

En situation de manquement vis-à-vis le code de vie instauré par le Camp de jour de soccer Lévis-Est, des conséquences seront appliquées envers le comportement fautif. Ces conséquences respecteront une gradation qui sera équitable et juste envers tous les jeunes. L'application de ce système a pour but de faire cesser un comportement inacceptable. Cela permet un moment de réflexion sur l'événement et la possibilité de trouver des pistes de solution pour l'avenir avec les



personnes concernées. Aux besoins, les parents peuvent être interpellés pour aider à résoudre le dissensus.

**A) Premier avertissement : Avertissement verbal**

Le ou la responsable du camp de jour et/ou la monitrice ou le moniteur avise l'enfant verbalement. Une entente de modification de comportement pourra être complétée avec l'enfant.

**B) Deuxième avertissement : Avertissement verbal et avertissement aux parents**

S'il n'y a pas cessation immédiate du comportement inadéquat à la suite du premier avertissement, l'enfant peut perdre des privilèges et est rencontré par un responsable du camp. Les parents seront aussi avisés de la situation et des conséquences qui ont suivi.

**C) Premier avertissement écrit : Expulsion d'une journée de l'enfant**

Un premier avertissement écrit entraîne une expulsion pour une journée complète. Le ou la responsable avisera les parents de la situation. L'enfant prendra un temps de réflexion avec l'ensemble des personnes impliquées pour trouver des pistes de solution pour soutenir l'enfant dans la modification de son comportement.

**D) Deuxième avertissement écrit : Expulsion définitive de l'enfant**

Un deuxième avertissement écrit entraîne une expulsion définitive de l'enfant du Camp de jour de soccer Lévis-Est pour le reste de la tenue des activités du camp. Le ou la responsable contactera immédiatement les parents de la situation, et prendra les actions nécessaires. Aucun laissez-passer ne sera accepté en aucun cas vis-à-vis un enfant qui tenterait de réintégrer le camp de jour. Un remboursement sera fait selon la réglementation du Club de soccer de Lévis-Est.

Prendre note que tout changement peut être effectué sur le code de vie en tout temps sans préavis. Les modifications apportées ne seront pas automatiquement divulguées au destinataire pendant le déroulement de la saison estivale.

Le Camp de jour de Lévis-Est a le libre-choix d'utiliser et/ou de suivre le code de vie.